

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze du mois de juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le neuf juillet deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE,
Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE,
Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, M. VILTART,
Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES (à partir de 19h10),
M. VAZ, M. CARRE, Mme SURENDIRAN, Mme SEGURA, M. RAMOS (de
19h20 à 19h30), Mme BUFFET, M. BRAMY, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY,
Mme MEKDEM, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme BOUR, Conseillère Municipale, procuration à M. RANQUET,
M. RAMOS, Conseiller Municipal, procuration à Mme BUFFET (jusqu'à 19h20 puis
à partir de 19h30),
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à M. GAY,
Mme DELMAS, Conseillère Municipale, procuration à M. MIGNOT,
Mme TANSERI, Conseillère Municipale, procuration à M. BARRES,
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à M. BRAMY.

ABSENTS : M. AMRANE, Adjoint au Maire,
Mme DELMOTTE, Conseillère Municipale,
Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale,
Mme CAN, Conseillère Municipale,
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale.

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. MUSQUET, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance du huitième Conseil Municipal de l'année 2014.

(M. le Maire énonce la liste des procurations.)

Alain RAMOS assiste actuellement à une réunion chez le Préfet concernant le périmètre de la gare de triage, au sujet de la position de RFF et la protection des wagons. J'ai quitté cette réunion pour assister à ce Conseil Municipal ; j'ai trouvé le début de la réunion assez décevant. Le Préfet était dans de bonnes dispositions la dernière fois que je l'avais rencontré. Cela s'est peut-être amélioré après mon départ mais là, on nous expliquait qu'il n'y avait pas tant de danger que cela, ce que nous ne croyons évidemment pas une seconde.

Je vous propose de commencer.

ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons dit que nous prendrions un homme cette fois, pour respecter la parité. Je propose à Jean-Marie MUSQUET de nous rejoindre s'il le veut bien.

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Jean-Marie MUSQUET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? M. GAY.

M. FABIEN GAY :

Deux petites remarques. Concernant mon intervention, ce n'est pas que j'adore me relire, mais j'avais parlé 5 ou 6 minutes avant la coupure d'électricité et je n'ai retrouvé que la première ligne.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est probablement dû à la coupure d'électricité... C'est cela, on me fait signe. Il faut voir cela avec vos amis qui ont coupé.

M. FABIEN GAY :

Quels amis ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ceux qui étaient présents pour vous soutenir la dernière fois.

M. FABIEN GAY :

Quels amis, qui ont coupé ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ceux contre lesquels j'ai déposé plainte, M. GAY, pour interruption de la séance.

M. FABIEN GAY :

Donc ils ont été arrêtés par la police, il y a eu une enquête...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'espère qu'il y a une enquête, mais j'ai porté plainte, et ERDF a porté plainte également.

M. FABIEN GAY :

La justice a déjà jugé et condamné le coupable !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui a dit qu'ils étaient coupables ?

M. FABIEN GAY :

Je ne sais pas, vous dites « mes amis »...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Alors parce qu'ils sont vos amis, ils sont coupables ? Je ne comprends pas, je parle français, M. GAY.

M. FABIEN GAY :

N'essayez pas... Nous allons y aller tranquillement. Qui sont mes amis ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ceux qui sont venus vous soutenir la dernière fois et qui en ont profité pour couper l'électricité, d'ailleurs avec une clé dont seuls les gens d'ERDF disposent, c'est la raison pour laquelle ERDF a déposé plainte en même temps que moi.

M. FABIEN GAY :

Donc, c'est bien ce que je dis : des suspects ont été arrêtés, appréhendés par la police, interrogés...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui l'a dit ?

M. FABIEN GAY :

Je ne sais pas, vous dites « vos amis ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Stop ! Là, franchement, personne ne vous comprend, M. GAY, ne vous ridiculisez pas ! Quelle était la deuxième remarque ? Nous allons avancer, je ne comprends pas où vous voulez en venir.

M. FABIEN GAY :

Si vous arrêtez de me couper...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dépêchez-vous ! Nous ne sommes pas là pour vous écouter. Nous vous écoutons un peu mais ce n'est pas vous qui allez monopoliser la parole.

M. FABIEN GAY :

Personne ne m'impressionne et je vais toujours au bout de mon raisonnement. Donc, nous essayons d'avoir un échange constructif et j'essaie de comprendre ce que vous me dites. Vous dites que mes amis ont coupé, donc je demande qui sont mes amis, et je demande si « mes amis » ont été arrêtés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il une autre remarque sur l'approbation du procès-verbal ?

M. FABIEN GAY :

Je vais aller au bout. Je vois donc que vous avez déjà montré du doigt et stigmatisé des gens et que vous vous êtes déjà fait le juge de quelque chose alors que l'enquête n'a pour l'instant pas été au bout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous dis que j'ai porté plainte. M. GAY, essayez d'écouter quand on vous parle et de ne pas interpréter. J'ai déposé plainte, ERDF également. J'ai simplement dit qu'ils vous avaient soutenu, c'est pourquoi j'ai dit « ce sont vos amis ». Il n'y a rien d'autre à voir. L'enquête est en cours, j'espère qu'elle trouvera...

M. FABIEN GAY :

Ce ne seront peut-être pas les gens que vous pointez du doigt !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Certainement pas, non. Quelle est votre deuxième remarque ?

M. FABIEN GAY :

Je ne sais pas mais en tout cas en France il y a le droit...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc il n'y a pas de deuxième remarque. Mme LEMARCHAND avait une remarque sur le procès-verbal...

M. FABIEN GAY :

Si, il y a une deuxième remarque.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela suffit, Mme LEMARCHAND...

M. FABIEN GAY :

J'irai au bout !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y en a pas que pour vous dans cette séance, vous allez lasser tout le monde. Arrêtez-vous !

M. FABIEN GAY :

La deuxième chose, M. MEIGNEN...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela suffit !

M. FABIEN GAY :

J'en viens à la deuxième chose.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dépêchez-vous alors. Débarrassez-vous.

M. FABIEN GAY :

On se respecte dans cette assemblée !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, respectez les autres, justement. Respectez tout le monde, laissez la parole.

M. FABIEN GAY :

La deuxième chose...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Débarrassez-vous, M. GAY, deuxième remarque.

M. FABIEN GAY :

Vous ne m'impressionnerez jamais. Jamais ! La deuxième chose est qu'il y a une erreur dans le procès-verbal, sur la fin, sur le vœu que nous avons proposé, lu par Mme TANSERI. C'est dommage que Mme Patricia BOUR qui était secrétaire de séance la dernière fois ne soit pas là, je le lui aurais demandé. Nous, le Groupe Blanc-Mesnil au Cœur, avons tous voté « Pour », cela fait 11 voix, et il me semble que l'ensemble de la majorité s'est abstenu, donc le vœu n'est pas rejeté, mais adopté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est exact.

M. FABIEN GAY :

Si vous me permettez, je pense qu'il serait bon que les vœux adoptés soient mis sur le site de la Ville, comme le vœu que nous avons adopté...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, M. GAY, pour une raison simple : je me refuse à mettre sur le site des choses qui ne traitent pas exclusivement du Blanc-Mesnil, de la même manière que je vous demanderai à l'avenir de borner vos interventions à ce qui relève purement et simplement de la bonne gestion de la ville du Blanc-Mesnil, parce que vous passez votre temps à faire des monologues sur des sujets nationaux et ce n'est pas l'objet. Nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale ou au Sénat.

Mme LEMARCHAND avait une remarque...

M. FABIEN GAY :

Donc on corrige le PV.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Permettez-vous que l'on parle un peu ? Il n'y en a pas que pour vous.

M. FABIEN GAY :

Je vous pose la question. Corrige-t-on le PV ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On corrige le PV. Mme LEMARCHAND.

M. FABIEN GAY :

Merci.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je voulais intervenir concernant le dernier Conseil Municipal puisque l'opposition a fait un certain nombre de remarques au sujet du projet de réhabilitation avec l'extension de la piscine Henri Wallon. Je voulais rassurer l'opposition, il y a eu un report au niveau de la commission d'attribution de la subvention. On a fait en sorte que l'on ne fasse pas la fosse, pour autant le projet sera bien représenté. Il manquait les documents administratifs, c'est pourquoi cela a été différé. Cela passera bien en commission au mois de septembre, je vous rassure.

Egalement, vous avez laissé sous-entendre que l'on pourrait, parce que l'on ne faisait pas la fosse, ne plus avoir ces subventions. Or, vous savez très bien, puisque c'est vous qui avez porté le projet, que la fosse n'est pas le sujet, c'est un des éléments mais en rien cela ne vient remettre en cause le projet de la piscine, puisque c'est subventionné par plusieurs partenaires. La subvention n'est en rien remise en cause, quoi que vous en ayez dit la dernière fois.

Je voulais intervenir pour rétablir quelques vérités et remettre au clair quelques sous-entendus portés par vous, par l'opposition.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et qui parfois ne sont même pas des sous-entendus puisque cela a donné lieu à un tract assez nauséabond et mensonger qui laissait entendre que l'on allait perdre cette subvention, et que l'on espérait, en annulant le creusement de cette fosse, un gain de 700 à 800 000 euros et que finalement c'étaient seulement 300 ou 350 000 euros de gains. C'est dû au fait que vous aviez omis dans la préparation de ce dossier l'escalier pour les handicapés, un certain nombre de choses, et au fait que l'on a trouvé un peu d'amiante, pour 80 000 euros, ce qui est une surcharge du coût.

Donc, si l'on pouvait, dans ce Conseil Municipal, avoir l'honnêteté de se baser sur des chiffres vrais et sur des vraies idées, plutôt que de colporter un tas de choses mensongères, je pense que la clarté du débat y gagnerait, et je pense que les Blanc-Mesnilois se font leur idée parce que ce n'est pas la première fois que vous allez dans ce genre de circonvolutions assez nauséabondes. D'ailleurs, la population a montré qu'elle ne vous suivait pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Je crois que le procès-verbal l'atteste, concernant la fosse de plongée nous avons évoqué la question du risque de perdre les subventions, totalement ou en partie. C'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez annoncé que nous avons perdu les subventions – le tract qui suivait.

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est difficile à entendre pour vous mais c'est une vérité.

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir. Puisque vous parlez de faits concrets et de chiffres, je voudrais rappeler que dans le mémoire que nous avons voté, les financements n'apparaissent pas tels que vous les évoquez là. Donc, nous avons voté un mémoire qui est faux, si ce que vous dites est vrai. C'est la seule remarque que je voulais faire, parce que dans le plan de financement – c'est ce que j'avais fait remarquer lors du vote de ce mémoire – n'apparaissent pas les subventions du CNDS et de la Région. C'est tout ! Vérifiez le mémoire.... Laissez-moi finir. Si vous souhaitez débattre sur de vrais chiffres, je vous rappelle que le mémoire, lui, n'indiquait pas ces subventions. C'est tout, je ne vais pas non plus polémiquer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, sans vouloir polémiquer, sur le mémoire il est écrit que c'était financé à hauteur de 27 % par la Région, c'est écrit sur le même mémoire que nous avons lu.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, mais il n'y avait pas les chiffres.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est écrit « 27 % de la somme totale ».

M. DIDIER MIGNOT :

Une autre remarque sur le procès-verbal : je me souviens qu'en début de Conseil, Alain BARRES et d'autres avaient évoqué les PV précédents.

Je vois : « Avez-vous des remarques ? Non. ». Il y a eu des remarques et je constate qu'elles ne figurent pas sur le procès-verbal. C'est tout.

Donc nous allons voter contre ce procès-verbal, contrairement à ce que nous faisons d'habitude.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 19 juin 2014.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
201	13.06.14	Défense des intérêts de la Ville confiée au cabinet Weyl et Porcheron, avocats à la Cour associés (Rollet).
202	16.06.14	Marché passé en procédure adaptée pour la télésurveillance des bâtiments communaux et scolaires - Année 2014.

1. DROIT A LA FORMATION DES ELUS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'aviez demandé.

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DIT que le montant des dépenses de formation des élus est fixé à 30 000,00 €uros, au titre de l'année 2014, conformément à la délibération n°156 du 24 avril 2014 relative au Budget Primitif 2014,
- DETERMINE les orientations comme suit :
 - Le droit à la formation est un droit individuel, ouvert à chaque élu qui pourra bénéficier, pendant l'exercice de son mandat, de la prise en charge de sa formation relative aux questions ayant trait à la fonction électorale et à la gestion municipale.
 - Les sommes inscrites au budget de la Commune correspondent à des sessions de formation, suivies éventuellement au sein de plusieurs organismes agréés, en fonction des demandes des élus.
 - Chaque formation fera l'objet d'une convention avec l'organisme prestataire, soit annuelle par groupe politique, soit individuelle par type de formation.
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions y afférentes,
- IMPUTE le montant de la dépense au budget des exercices concernés, natures, fonctions et destinations correspondantes.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} juillet 2014

Pour compenser les créations d'emplois décidées lors des séances du Conseil Municipal des 24 avril, 22 mai et 19 juin 2014 :

- Suppression d'un emploi d'ingénieur
- Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 10/20^{ème}
- Suppression d'un emploi de conservateur de bibliothèques chef
- Suppression d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 28.50/35^{ème}
- Suppression d'un emploi de chirurgien dentiste à temps non complet 09/35^{ème}
- Suppression d'un emploi de technicien paramédical de classe normale
- Suppression de 2 emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression d'un emploi d'attaché
- Suppression d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe
- Suppression de 4 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un emploi d'attaché principal
- Suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- Suppression d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine
- Suppression de 2 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Suppression de 5 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un emploi d'ingénieur principal
- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Pour tenir compte de l'évolution des besoins au sein du service entretien des maternelles compte tenu de l'ouverture de classes supplémentaires à la rentrée scolaire de septembre 2014 :

- Création de 2 emplois d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Pour tenir compte de l'évolution des nécessités d'évolution du service public dans le cadre de la création du service de police municipale :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe chargé de la coordination sur la mise en place de la police municipale

Pour tenir compte des départs en retraite, des mutations externes et des développements de carrière :

Filière police municipale :

- Création d'un emploi de brigadier chef principal et suppression d'un emploi de chef de service de police municipale

Filière sportive :

- Création d'un emploi d'éducateur des APS et suppression d'un emploi de conseiller des APS principal de 2^{ème} classe
- Création d'un emploi d'éducateur des APS et suppression d'un emploi d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe

Les suppressions de postes soumises au délibéré du Conseil Municipal sont toutes compensées par des créations sur des grades ou des quotités de temps de travail différents. Il n'existe donc aucune réelle suppression de poste.

Ainsi, les suppressions ci-dessus ne sont mentionnées qu'à titre indicatif afin d'assurer le respect du principe de compensation entre création et suppression d'emplois. A ce titre, elles correspondent à des transformations d'emplois.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.

3. INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE GRADE DE BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL FAISANT FONCTIONS DE CHEF DE POLICE MUNICIPALE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La création du poste avait été votée à l'unanimité du Conseil Municipal lors de la précédente mandature, il s'agit maintenant de voir comment on paie et de fixer le régime, en sachant que l'on s'arrache les chefs de police municipale et les employés municipaux actuellement, et que l'on a intérêt à bien les payer. C'est la règle du jeu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'instauration du régime indemnitaire pour le grade de brigadier-chef principal faisant les fonctions de chef de police municipale.

4. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) – PRECISIONS SUR LA DELIBERATION N° 319 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit (je m'adresse au public puisque je pense que les élus sont informés sur le sujet) du PLU qui était en cours de révision lors de la précédente mandature, en sachant que dans le cadre de Paris Métropole il faut agir assez vite pour éviter que Paris Métropole rogne un peu sur les prérogatives des maires en matière d'urbanisme. Nous aurons un certain nombre de propositions à faire concernant ce PLU, pour prendre en compte notre souhait d'avoir une ville plus attractive, plus accueillante, plus rayonnante aussi.

Nous avons également indiqué que nous allions nous opposer à la construction d'immeubles en zone pavillonnaire. Ce sera le moment de porter ces modifications.

En d'autres termes, nous souhaitons donner une cohérence au développement urbain en tenant compte de la qualité de vie des Blanc-Mesnilois, donc il y aura plusieurs quartiers à retravailler :

- ✓ Ce que l'on appelle les « entrepôts Bardini », c'est-à-dire en face du Leclerc ;
- ✓ Si nous y arrivons (le projet est dans les cartons depuis longtemps), la réfection du Centre d'Affaires Paris-Nord – nous avons un peu de mal à avoir des investisseurs fiables en face de nous.
- ✓ Egalement, la façade de l'aéroport du Bourget, en accord avec les responsables de l'aéroport, qui nous disent eux-mêmes qu'aujourd'hui l'aéroport tourne le dos au Blanc-Mesnil ; en effet les entrepôts nous tournent le dos. Ils sont prêts à raser tous les entrepôts en façade de la route de Flandre (comme on disait à l'époque) pour avoir un effet miroir. Entre ce que nous ferons au Blanc-Mesnil et ce qu'eux feront, nous essaierons d'avoir un effet miroir pour bien retravailler cette entrée de ville, pour que ce quartier retrouve un peu de sa vivacité à travers un habitat qui mixerait les entreprises, du tertiaire, mais aussi un peu d'habitat et des commerces.

Y a-t-il des remarques ?

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs remarques. Une remarque qui ne concerne pas directement ce mémoire, mais nous en sommes au quatrième Conseil Municipal depuis la prise de votre mandat et nous n'avons toujours pas réuni les commissions municipales. C'est un problème car il y a un certain nombre de questions que nous souhaiterions aborder, qui sont un peu techniques, qui ne font pas forcément l'objet d'un débat en Conseil Municipal, pour ne pas alourdir nos débats, et qui pourraient être traitées en commission. Ces commissions ne sont toujours pas réunies, c'est un vrai sujet de préoccupation pour nous. Cela permettrait d'aborder en commission des questions que je vais sans doute vous poser là, mais il aurait pu être évitable de le faire comme cela.

Sur ce mémoire proprement dit, j'avoue que nous n'en comprenons pas bien l'intérêt. J'entends bien qu'il s'agit d'une précision sur une délibération que nous avons prise en novembre 2011 – je crois que nous avons voté à l'unanimité, en tout cas sur le principe de la révision – qui vient compléter des objectifs déjà délibérés en novembre 2011, or je ne vois pas dans les objectifs précisés dans cette note les changements fondamentaux par rapport à ce que nous avons déjà défini comme objectifs à l'époque.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y en a, M. MIGNOT, c'est pourquoi nous allons modifier. Nous n'avons pas la même perception de l'évolution...

M. DIDIER MIGNOT :

Laissez-moi finir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous réponds point par point, c'est plus simple.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, c'est plus compliqué. C'est pour étirer un peu le fil de ma pensée, si vous le permettez. Vous allez effectivement me répondre sur ce sujet mais aujourd'hui, même si les choses sont formulées de manière différente, je pense que derrière les grands objectifs (le Développement durable et un certain nombre d'objectifs), hormis la loi Alur qui est un phénomène nouveau qui vient notamment par la suppression du COS modifier sans doute notre PLU, mais de toute façon c'est la loi donc elle s'imposait à notre nouveau PLU quoi qu'il arrive et elle pouvait intervenir dans les règlements de zonage... C'est un peu technique et ce sont des choses que nous aurions pu traiter en commission.

Je voudrais juste rappeler la genèse, que l'on connaît, de la révision du PLU : nous l'avions suspendue en raison du périmètre de sécurité lié à la gare de triage (vous connaissez bien ce point puisque vous venez de la Préfecture). Nous avons donc fait le choix de suspendre cette révision, en attente d'une évolution sensible de la situation. Nous souhaitions avoir des éléments importants de la part de l'Etat sur une situation qui n'est pas acceptable – nous étions tous d'accord sur ce sujet, je crois – puisqu'elle concerne 20 % des habitants de la ville et 20 % de notre territoire. Il y avait donc un vrai problème concernant ce périmètre de sécurité. Je crois qu'à l'époque nous étions d'accord aussi pour dire : « Nous allons suspendre (ce qui n'a aucune valeur réglementaire, le PLU n'a pas de date limite donc cela n'a pas de sens en soi) la révision de notre PLU pour dire à l'Etat que nous ne la continuons pas comme si de rien n'était, parce que pour nous il y a un risque : poursuivre cette révision du PLU voudrait dire que l'on avalise d'une manière ou d'une autre et que l'on donne un accord tacite à l'Etat sur le périmètre de sécurité, chose que nous n'acceptons pas.

Je pense que vous me direz, M. MEIGNEN, si j'ai bien compris : cette note « relance » (même si la suspension n'est pas quelque chose de réglementaire) la révision du PLU à vos yeux. Je crains, si c'est le cas et si vous relancez la révision du PLU (ce que je peux comprendre) que cela envoie un signe négatif à l'Etat : « Au Blanc-Mesnil c'est bon, ils ont arrêté de bouder, ils ont avalisé le périmètre de sécurité, et ils vont faire leur PLU en tenant compte du périmètre de sauvegarde ». Donc, quelque part, c'est une manière de baisser la garde face à la posture de résistance et de non-acceptation de la situation faite à nos villes, sur cette question-là. Je n'ai pas tout à fait terminé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous ne terminez jamais, quand est-ce que je vous réponds ?

M. DIDIER MIGNOT :

Quand j'aurai fini.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Alors dépêchez-vous.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, mais nous avons commencé 10 minutes en retard, alors s'il vous plaît... Vous avez bien compris le sens de ma réflexion sur le fait qu'avaliser, relancer la procédure de révision du PLU pourrait être un signe négatif envoyé à l'Etat concernant la gare de triage. C'est une première question que je pose et une affirmation de ma part que je souhaite mettre en débat dans cette enceinte. Encore une fois, je crois que cela concerne 20 % (10 000 habitants) de notre ville, donc nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas.

Ensuite, dans les points de compléments des objectifs, hormis la loi Alur, franchement je ne vois pas grand-chose de profondément différent au regard de ce que nous avons déjà fixé comme grands objectifs, d'autant que nous avons confirmé un certain nombre de ces objectifs parce que la réglementation nous le permettait, par une modification du PLU, notamment celle de décembre dernier où nous avons abaissé la hauteur de construction des pavillons, où nous avons permis notamment sur la zone du terrain Notre-Dame Descartes l'implantation du Groupe Spirit, puisqu'il fallait modifier le PLU et nous avons, en termes d'emplacements réservés, permis la construction de la mosquée. Je crois que nous avons largement débattu de tous ces sujets, donc y compris la suspension de la révision du PLU. Cela ne voulait pas pour autant dire que nous figions le territoire communal de manière importante et que par conséquent des projets pouvaient continuer à se faire jour.

Il y a donc quelque chose de questionnant sur tout cela puisque la démarche de révision du PLU est une procédure lourde et il faut, je crois, prendre le temps et avoir les éléments raisonnables et raisonnés de pouvoir la faire avancer. Aujourd'hui, sauf information nouvelle (mais ce que vous disiez en début de séance va dans le sens de ce que je dis), a priori l'Etat n'amène aucune avancée sur la question du périmètre de la gare de triage. Or, dans la note, il ne figure rien, pas un mot sur la gare de triage, pas un mot sur la loi sur la Métropole que vous avez évoquée également. En commission nous aurions pu régler tout cela. Ce n'est pas écrit, donc vous prenez cette délibération notamment au regard de l'arrivée de la loi sur la Métropole, mais cela ne figure pas dans le mémoire donc cela pose un problème. Nous savons tous que cette loi aura un impact important sur les questions d'urbanisme.

D'autres questions se posent : quand vous parlez de lutter contre les modes d'occupation des sols préjudiciables, je ne vois pas vraiment à quoi vous faites allusion. La lutte contre l'habitat indigne renvoie à la question de la poursuite de notre opération programmée de l'amélioration de l'habitat et la rénovation urbaine que nous avons initiée, donc je vous pose la question : cette OPAH-RU se poursuit-elle ? La ville y met beaucoup d'argent, notamment dans la partie sud de la ville, où le diagnostic avait montré que c'était là où les problématiques étaient fortement posées.

Le PLH (Plan Local de l'Habitat) est important, c'est un élément aussi interdépendant avec le PLU, souhaitez-vous... ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, M. MIGNOT, vous tournez en rond, vous revenez constamment sur les mêmes choses.

M. DIDIER MIGNOT :

Je parle de choses importantes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'aimerais bien vous répondre, vous n'allez pas parler toute la soirée.

M. DIDIER MIGNOT :

Le PLH sera-t-il maintenu ou pas ? Allez-vous y toucher ou pas ? Modifier le PLU peut nécessiter obligatoirement de toucher au PLH. C'est un document très important, qui avait d'ailleurs valu – puisque vous parlez du rayonnement de la ville – les félicitations « du jury », si je puis dire, notamment de la Préfecture de Région, quand nous l'avions présenté.

Vous évoquez dans cette note un nouveau débat sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) ; quand ce débat aura-t-il lieu ? C'est celui qui fixe les grandes orientations. Je pense que c'est là que vous pourrez nous présenter votre vision de la ville. Quand on parle de densification urbaine, de ville intense, de ville apaisée, de ville traversante, etc., tous ces éléments-là sont très importants et structurants pour l'avenir. Je pense qu'il s'agit d'avoir un débat, le plus large, sur ces questions-là. Donc, quand le débat sur le PADD aura-t-il lieu ?

Dernier point, sur la concertation : vous savez qu'elle est obligatoire dans le cadre d'une révision de PLU ; comment va-t-elle se dérouler ? Je parle bien de concertation, pas de réunion d'information.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous aurez tout cela en temps et en heure.

Concernant la première question, les commissions se réuniront à partir de la rentrée sur les différents sujets. Laissez-nous le temps de nous mettre en place.

Sur la modification du PLU, comme je vous l'ai dit, il s'agit – nous n'avons pas la même vision de ce que sera la ville dans 20 ans – d'intégrer notre vision pour la ville à 20 ans, dans ce PLU. Ce n'est pas le tout de dire que l'on a baissé... Effectivement, au dernier moment, pour des questions électoralistes, vous direz : « Ce ne sera pas 9 mètres mais 7 mètres », M. MIGNOT, cela ne correspond pas à notre vision de ce que doit être la zone pavillonnaire demain. Nous interdirons, dans ce PLU, toute construction d'immeuble en zone pavillonnaire, c'est clair et net.

Deuxième chose, vous dites que nous envoyons un signe à l'Etat en révisant ce PLU ; oui, mais de toute façon nous ne sommes pas là pour boudier, M. MIGNOT, comme vous l'avez fait jusqu'à présent. C'est ce que vous avez dit, je reprends vos termes. Nous avons pris les choses en main, nous avons pris un avocat... C'est vous qui l'avez dit : « On a boudé ». Là, il ne s'agit pas de boudier mais de prendre un avocat qui a plusieurs angles d'attaque et qui va indiquer à l'Etat, et notamment au Préfet, que nous sommes là pour bouger et faire tomber cet arrêté préfectoral. Nous sommes là pour faire en sorte également de détourner les wagons. Nous allons nous battre, nous allons au combat, vous le verrez dès le mois de septembre à travers les actions qui seront menées, notamment celles de l'avocat, dans les règles du droit, arguments juridiques contre arguments juridiques. Nous mènerons par ailleurs un certain nombre d'actions pour montrer à l'Etat notre détermination à ne pas laisser tomber les Blanc-Mesnilois.

Concernant le PLU, je tiens absolument à ce que cette zone pavillonnaire soit protégée, c'est l'identité de notre ville. Vous dites ne pas voir grand-chose de nouveau ; si, c'est la philosophie de la chose, que nous indiquerons à travers ce PLU, qui fera que dans certains cas ce ne sera pas seulement de la logistique ou du bureau, il y aura aussi un peu de logements dans certaines zones qui jusqu'à présent étaient dédiées à l'entreprise, parce qu'aujourd'hui l'avenir de l'entreprise, c'est le télétravail. Je suis le premier à dire qu'il faut ramener des entreprises, créer des emplois, mais à un moment donné s'il y a des endroits où il n'y a que des entreprises ce sont des parties de la ville qui ne vivent pas, or je veux une ville équilibrée, avec des quartiers équilibrés dans lesquels on vit toute la journée. Si l'on ne modifie pas ce PLU, dans certains cas on ne pourra pas ajouter quelques immeubles de logement... Oui, c'est ainsi.

Le dernier point : évidemment, vous serez saisis en temps et en heure puisque quand on lance un PLU (je le dis aux Blanc-Mesnilois qui sont dans la salle) on est parti pour plus d'un an, peut-être même 18 mois, donc évidemment il y aura des concertations avec les élus, et on ira dans les quartiers parler du PLU aux habitants. Bien sûr, nous suivrons la procédure et nous ferons en sorte que la démocratie s'applique. Nous prendrons même l'avis des habitants, dans un certain nombre de cas, pour modifier, si l'on pense que c'est le cas. Si les arguments sont recevables nous modifierons, pour « faire la chaussure au pied des habitants », si je peux me permettre de dire les choses de cette manière.

Pour ce qui est ANRU, PRU, évidemment nous allons poursuivre. Une réhabilitation des quartiers sud est en cours, il y a une fin de PRU 1, nous sommes éligibles (nous ne savons pas encore tout à fait dans quelles zones) mais nous travaillons sur la poursuite de ces opérations financées par l'Etat, à la fois aux Tilleuls, dans la partie sud de la ville, et évidemment nous aurons également des projets, qui ne sont pas toujours les mêmes que ceux que vous aviez engagés, parce que nous avons une autre sensibilité et nous avons souhaité en modifier certains quelque peu, parfois sensiblement.

Nous avons été élus sur un projet, nous ne faisons que l'appliquer. N'allez pas encore une fois faire peur et dire que nous allons rejeter les financements de l'Etat, abandonner les plans... Nous sommes raisonnables, nous avons simplement besoin de travailler, pour mettre en place notre stratégie pour la ville à 20 ans (ce n'est pas du coup par coup, on ne met pas des rustines). Nous avons pour projet de redessiner la ville quartier par quartier, en respectant le choix des habitants, celui qu'ils ont fait notamment le 30 mars 2014.

M. DIDIER MIGNOT :

Quelques mots si vous le permettez, M. MEIGNEN. Je serai moins long, rassurez-vous.

Je pense que vous n'avez pas une bonne connaissance des documents que nous avons élaborés. Vous parlez de territoire, notamment de mixité fonctionnelle, où l'on peut mixer le développement économique, le logement, les équipements culturels et sportifs, et autres. Je vous rappelle que sur la zone de la Molette que vous évoquiez (notamment les entrepôts Bardini) c'est exactement ce que nous souhaitions faire...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et si je parlais d'une autre zone ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je parle y compris du Centre d'Affaires Paris Nord. Vous savez comme moi qu'il y avait aussi des propositions de logements sur ce terrain. La mixité fonctionnelle est défendue par les urbanistes depuis de nombreuses années et nous partageons cela totalement ; c'est d'ailleurs inscrit dans le projet de révision du PLU. Mais nous sommes d'accord là-dessus donc il n'y a pas de sujet. Il faut redonner à la ville d'autres fonctions que ce que l'on appelait « l'urbanisme de zone » : il y avait la zone industrielle, la zone économique, la zone commerciale, la zone d'habitat ; il faut mixer tout cela. Depuis longtemps, les urbanistes nous le disent. C'est vrai dans toutes les villes. L'urbanisme de la fin du XXe siècle s'est structuré ainsi, et nous passons à autre chose. Là-dessus, nous sommes d'accord.

La deuxième chose est la gare de triage, vous avez fait référence au travail d'un avocat, nous aussi nous avons saisi un avocat, notamment le référé... Vous devez avoir des éléments que je n'ai pas, maintenant, sur le référé ; qu'en est-il ? S'il a été rejeté, comme je l'avais annoncé ici, avez-vous décidé de faire appel ? Je rappelle, sur cette question stratégique et du combat juridique concernant la gare de triage, point important pour les Blanc-Mesnilois, que nous avons développé avec le maire de Drancy une stratégie différente mais cohérente et convergente. Nous avons décidé de prendre le sujet par tous les bouts ; Jean-Christophe LAGARDE avait décidé de porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, au pénal, et nous avons choisi la justice administrative, donc le référé. Il y a tous ces éléments aujourd'hui. Je vous demande simplement des informations, mais ne laissez pas penser que nous n'avons rien fait sur ce sujet, c'est faux.

Quant au périmètre du PRU, je crois que la Gazette des Communes donne parfaitement la géographie prioritaire telle qu'elle a été définie le 26 mai dernier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous réponds, puis nous passerons au vote.

Sur le PLU, vous tenez tellement à la mixité, notamment sur le Centre d'Affaires Paris-Nord, entre logements et entreprises, que vous n'avez pas modifié le PLU pour le permettre, donc nous serons obligés de le faire pour que ce soit possible au moins sur un bâtiment (je me méfie un peu de la suite), si toutefois nous avons les plans car ils ont du mal à nous les fournir. Nous allons regarder et nous border. Nous allons le faire. Vous êtes pour, mais vous ne l'avez pas fait.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous avons exactement le même avis, M. MEIGNEN, excusez-moi mais c'est très important...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous ne l'avez pas fait.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour la raison que vous venez d'évoquer.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes pour mais vous ne l'avez pas fait. Nous allons le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous explique pourquoi nous ne l'avons pas fait. Vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, le promoteur n'était pas fiable. Nous ne voulions pas modifier le PLU et que cela lui permette de déposer un permis de construire sur lequel nous n'aurions eu aucun recours. Je ne sais pas si nous discutons avec le même promoteur mais il faut que les gens le sachent, au départ c'était : « 100 logements et on vous fait une école » et quand ils sont venus nous voir c'était « 600 logements ». Nous avons donc bien fait de ne pas modifier le PLU.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est là où nous avons des divergences : plutôt que donner le permis sur l'ensemble du projet, nous le donnons sur un bâtiment en disant : « Montrez-nous ce que vous savez faire » pour pouvoir bloquer la suite si les investisseurs ne sont pas fiables.

Concernant le périmètre, c'est très important mais nous n'allons pas passer la nuit là-dessus. Je vais vous répondre. Il y a un changement de stratégie. Il faut que les Blanc-Mesnilois le sachent et en aient conscience. Quand vous dites que vous avez collé à la position de la ville de Drancy, je pense qu'ils ont été beaucoup plus offensifs, notamment en poussant le Préfet à bout, en tentant d'autoriser un certain nombre de permis de construire, ce qui a amené le Préfet à se dévoiler un peu plus, et ce qui nous donne un argument. Nous aurons l'occasion de dévoiler notre nouvelle stratégie concernant la gare de triage, mais elle sera plus offensive. Je respecte ce que vous avez fait, vous avez certainement cru bien faire, je pense qu'il y a d'autres options et que vous n'avez pas choisi à l'époque les bonnes options, probablement de bonne foi. Mais, ce n'est pas parce que vous avez choisi une option que vous avez choisi la bonne. La preuve, nous en sommes toujours avec ce porter à connaissance ; nous allons essayer de le faire tomber coûte que coûte.

Pour le PLU, M. RAMOS, quelles sont les dernières nouvelles de la réunion ?

M. ALAIN RAMOS :

Non, pas du tout, je ne mélange pas tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il aurait été intéressant d'avoir la suite.

M. ALAIN RAMOS :

Je voulais m'excuser pour mon arrivée tardive et mon départ aussi prompt, mais je souhaitais venir au Conseil. Je vous prie d'excuser ma présence entre parenthèses. C'était simplement cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, M. RAMOS.

Je vous propose de passer au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- COMPLETE les objectifs fixés par la délibération n°319 du Conseil Municipal du 17 novembre 2011 par les objectifs supplémentaires suivants et procéder à une concertation sur ces objectifs :
- Actualiser le projet de territoire afin de prendre en compte le nouveau contexte législatif et l'évolution du contexte démographique, économique et environnemental dans une démarche de développement durable ;
 - Maîtriser de façon plus cohérente et proportionnée le développement urbain dans les quartiers pavillonnaires en tenant compte de la qualité de vie des Blanc-mesnilois et du respect de l'identité des paysages du Blanc-Mesnil ;
 - Lutter contre les modes d'occupation du sol préjudiciable à l'image de la commune, au caractère et à la vie des quartiers ;
 - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;
 - Organiser le renouvellement urbain sur les secteurs présentant un enjeu fort pour le devenir de la commune comme la zone d'activités de la Molette, le centre d'affaires Paris Nord, les quartiers en Programme de Rénovation Urbaine ;
 - Valoriser de façon plus efficace les espaces verts, boisés et les parcs (parc Jacques Duclos, mail Jacques Decour, bassin départemental de la Morée...) dans une perspective de protection de la biodiversité, de structuration des continuités écologiques et de créations d'espaces verts ouverts à la promenade et aux loisirs ;
 - Favoriser le développement économique du territoire afin de développer l'attractivité de la commune luttant ainsi contre l'image d'une « ville-dortoir » ;
 - Prendre en compte les nouvelles mobilités, favoriser les modes de déplacements doux, améliorer l'accessibilité autour du pôle gare et des futures stations du Grand Paris ;
 - Prévenir les risques naturels et/ou technologiques, ainsi que les pollutions ou nuisances de toute nature.

Ces différents objectifs pourront évoluer en fonction des études et de la concertation à venir.

- NOTIFIE, conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, et dans la suite de la délibération du 17 novembre 2011, la délibération aux personnes suivantes :
 - au Préfet de la Seine-Saint-Denis,
 - au Président du conseil régional d'Ile-de-France,
 - au Président du conseil général de Seine-Saint-Denis,
 - au Président de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France,
 - au Président de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F.),
 - au Président du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.)
 - au Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Seine-Saint-Denis,
 - au Président de la Chambre des Métiers de Seine-Saint-Denis,
 - au Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France,
 - au Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (S.T.I.F.)
 - au Président du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise (S.I.E.V.O.).
 - l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre,
 - aux maires des communes limitrophes,
 - aux établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes du territoire objet du plan lorsque ce territoire n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale.

- ASSOCIE à la révision du P.L.U., conformément au Code de l'urbanisme, l'ensemble des personnes publiques visées à l'article L.121-4 ;

- ASSOCIE à la révision du P.L.U., conformément à l'article L.123-7 du Code de l'urbanisme, le Préfet et les services de l'Etat ;

- CONSULTE à leur demande au cours de la révision du P.L.U., les personnes publiques autre que l'Etat, les associations agréées, les maires des communes limitrophes, conformément à l'article L.123-8 du Code de l'urbanisme. Tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements pourra se voir demander d'émettre un avis sur le projet de révision du P.L.U.

- CONSULTE à leur demande, les associations mentionnées à l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme, conformément à l'article R 123-21-1 du Code de l'urbanisme ;

- ORGANISE un nouveau débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme ;

- DECIDE que la délibération fera l'objet, conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-5 du Code de l'urbanisme :
 - d'un affichage en mairie pendant un mois,
 - d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2120-10 du Code général des collectivités territoriales.

5. SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE. CHOIX DU MODE DE GESTION. APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION. ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce point important nous a amenés à réunir ce Conseil Municipal le 15 juillet, ce qui est assez inhabituel, car il y avait obligation de tenir les délais relatifs à l'appel d'offres. Nous relançons l'appel d'offres de manière à renouveler le concessionnaire concernant le service de l'eau et l'assainissement au Blanc-Mesnil.

Vous savez qu'aujourd'hui il y a un système d'affermage et la société qui assure le service de l'eau est la SAUR. A travers la lecture des bilans de la SAUR nous avons constaté que le contrat de 18 ans concédé à la SAUR était beaucoup trop long. Le contrat moyen oscille entre 8 et 12 ans aujourd'hui, parce que plus on remet en concurrence souvent le concessionnaire ou le fermier, moins on a de risque que les prix augmentent entre deux appels d'offres.

La deuxième remarque – je l'ai fait lire par des experts car je me suis dit que je me trompais peut-être – est que les bénéfices après impôt du fermier étaient beaucoup trop importants. Certes, avec une partie de ce bénéfice il est entretenu, mais après impôt, je trouve qu'il est indécent de nos jours de faire des bénéfices aussi importants, d'où l'idée de tordre le bras du concessionnaire et d'établir un appel d'offres un peu précis, pour faire comprendre que notre objectif vise à faire baisser le prix de l'eau.

J'ai reçu le directeur de la SAUR pour faire un bilan de fin de mandature (si l'on peut dire), et je lui ai dit : « Monsieur, vous avez eu de bons clients avant, un contrat aussi long avec des bénéfices comme cela, ce n'est pas courant », il m'a dit « oui, c'était un beau contrat ». Je lui ai dit : « Vous êtes en train de me dire que vous auriez pu baisser le prix de l'eau », il m'a répondu « oui, mais on ne me l'a pas demandé ». Donc, nous allons le leur demander... Je ne polémique pas, je dis simplement que maintenant nous allons le leur demander.

M. DIDIER MIGNOT :

J'aurais bien voulu être à cet entretien !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y avait des témoins. Une fois que l'on a fait ce préambule, on a grosso modo ces choix :

- Revenir en régie municipale (on considère que la ville peut assurer ce service de l'eau) :
Cela demande une haute technicité, or il nous est apparu qu'actuellement nous n'avons pas la technicité pour revenir en régie municipale. Si nous le faisons cela nous coûterait certainement beaucoup plus cher et nous ne sommes pas sûrs de trouver les bonnes personnes à embaucher, qui nous coûteraient d'ailleurs assez cher.

- La concession :

Nous l'avons écartée parce que la ville est en première ligne quoi qu'il arrive. C'est plus proche de la gestion directe mais c'est un risque important que les villes ne prennent pas aujourd'hui, car il vaut mieux mettre un pare-feu en cas de problème.

- L'affermage simple :

C'est notre système actuel, jusqu'au 31 décembre. On signe un contrat, ils assurent le service de l'eau et nous assurons les investissements. Or il y a beaucoup d'investissements aujourd'hui puisque contrairement à ce que nous imposait la loi, il n'y a pas loin de 4 000 branchements de plomb qui subsistent sur la ville du Blanc-Mesnil. Les canalisations sont plutôt bien entretenues, il y a des travaux à faire sur trois des quatre sites, cela représente une somme importante, mais c'est l'usure. En revanche, nous sommes hors délai pour le remplacement de ces 4 000 branchements de plomb. Un branchement de plomb, c'est environ 2 000 euros, donc il y a 8 millions d'euros d'investissement à faire, que la ville ne peut pas faire.

Nous avons demandé au Préfet de nous autoriser une dérogation pour étaler dans le temps le changement de ces branchements de plomb. Nous espérons qu'il nous autorisera à avoir ce délai supplémentaire. Si ce n'est pas autorisé nous serons bien embêtés parce que je ne sais pas où nous prendrions 8 millions d'euros.

D'où l'idée que nous avons eue et que nous vous proposons – je lance le débat. La commission s'est réunie, l'opposition devait être représentée mais M. BRAMY n'a pas pu être présent, c'est dommage parce que nous aurions eu ce débat-là en commission également. Je pense que c'est bien que nous l'ayons en Conseil Municipal si vous avez des éléments à apporter.

Ce mémoire propose de faire un affermage avec des « îlots concessifs », c'est-à-dire que l'on délègue le service de l'eau à une société quelle qu'elle soit (la mieux-disante) en lui imposant par exemple de changer tant de branchements en plomb chaque année, pendant une partie de la durée de la nouvelle concession. Cela peut être aussi un certain nombre de mètres de canalisations à changer.

Je vous propose aujourd'hui ce mode de gestion, que nous avons choisi, qui est presque le précédent mais avec des îlots concessifs, ce qui est un peu plus contraignant pour la société qui gagnera l'appel d'offres.

Y a-t-il des remarques ? M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

M. le Maire, chers collègues, j'ai prévu d'être un peu long, pourrai-je aller jusqu'au bout ? C'est un dossier important.

Je n'ai pas pu participer à la commission parce que j'ai reçu le courrier le mardi, pour une réunion le vendredi, j'ai des contraintes...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il a été envoyé à la même date à tout le monde.

M. HERVE BRAMY :

Je tiens à ce que ce soit au procès-verbal. Convoquer les membres d'une commission trois jours avant la tenue de la réunion me paraît excessivement court. Je n'ai pas l'habitude de fuir mes responsabilités. J'avais des contraintes que je n'ai pas pu déplacer, je n'ai pas pu m'y rendre.

Il faudrait peut-être à l'avenir et puisque nous serons amenés à élire une nouvelle commission, que les convocations soient envoyées un peu avant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elles sont parties en temps et en heure, vous ne l'avez peut-être pas reçue...

M. HERVE BRAMY :

Mon enveloppe indiquait le vendredi 27, sans doute au soir, c'est arrivé mardi chez moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le délai est long effectivement.

M. HERVE BRAMY :

Si vous considérez que ce sont des délais normaux de convocation d'une commission sur un dossier aussi important, moi non, et je tenais à le dire.

MME RAHNA HAMA :

Pendant votre mandat, M. MIGNOT, je ne recevais jamais les convocations en temps et en heure, je vous l'ai signifié, vous m'aviez dit qu'il y avait un problème avec la Poste. Je recevais les convocations aux commissions Finances le lendemain de la réunion. M. BRAMY, je ne recevais jamais vos invitations alors que j'étais censée participer à la commission Culture et Enseignement, donc je m'étonne de vos remarques aujourd'hui.

M. HERVE BRAMY :

Je suis aussi un peu surpris par vos remarques car nous avons eu souvent l'occasion de dialoguer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous ferons en sorte que les convocations arrivent en temps et en heure.

M. HERVE BRAMY :

Je dis simplement pourquoi je n'ai pas pu me rendre à la commission. Je pensais d'ailleurs que nous aurions le compte-rendu de la commission sur table. C'est un aspect de procédure, le compte-rendu de la commission qui s'est réunie et a donné un avis, ainsi que l'avis de la commission paritaire, cela doit être mis sur table. J'y reviendrai car ces petits aspects techniques ont leur importance pour la validité de la délibération.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Votre avis, M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Je vais lire, ainsi je vais me concentrer et cela va limiter.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est mieux quand on est naturel, M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Je vais lire parce que c'est un dossier important pour nos concitoyens. Vous avez fait dans vos propos liminaires (je peux le comprendre) quelques remarques qui ne sont pas la réalité. Par exemple, quand vous dites que l'affermage est le contrat usuel en France, c'est faux, c'est la concession.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas dit que c'était usuel en France, mais que c'était le contrat qui prévalait au Blanc-Mesnil précédemment.

M. HERVE BRAMY :

Nous n'allons pas nous entendre donc je passe, je vais dire ce que j'ai à dire et nous en débattons après.

Le dossier relatif au service d'eau potable que vous nous présentez ce soir est riche d'enseignements.

En tout premier lieu, je veux souligner que l'eau au Blanc-Mesnil avec ses singularités est bien gérée puisque vous nous proposez de reconduire pour l'essentiel le mode de gestion par affermage que nous avons adopté il y a plus de 20 ans et que, in fine, vous refusez le principe de la concession.

En effet, nous puisons dans notre sous-sol l'eau des nappes, de bonne qualité, certes un peu dure, qui demande peu d'efforts pour la rendre consommable par nos concitoyens, à un prix moyen pour l'Ile-de-France, ce qui est important.

Je pense que nous pouvons rendre hommage à nos prédécesseurs qui, avec la contribution majeure des services publics communaux, ont su innover et consolider au fil des ans un système de l'eau original dans notre ville.

Nous sommes si performants que notre production d'eau potable est exportée, si je puis dire, vers des villes voisines, via Veolia, pour un peu plus de 10 500 m³.

Le choix de la délégation par affermage permet à la ville, ses élus et son service public, de maîtriser les procédés de production et d'effectuer un contrôle permanent sur sa distribution sans alourdir les risques pour qui que ce soit, ni pour la collectivité, ni pour le fermier.

Le choix de l'affermage nous permet de maîtriser également les investissements des réseaux et installations, puisque la ville est décisionnaire de son programme et en reste propriétaire, ce qui permet de diminuer – c'est là tout l'avantage de l'affermage – la dépendance au délégataire.

Surtout, ce point est très important, comme vous le soulignez dans votre document de présentation des divers choix de gestion de l'eau par les collectivités, la ville (en l'occurrence la ville du Blanc-Mesnil) est l'interlocuteur des usagers pour les questions d'organisation et d'orientation du service public.

J'ai volontairement retiré de la phrase de votre texte le mot « seulement », comme si vous teniez à vous mettre à l'abri de quelques incidents qui pourraient survenir. Maintenir ce terme de « seulement » serait en quelque sorte minorer l'importance de cette mission déterminante pour les Blanc-Mesnilois qui essaient de définir la politique de l'eau.

Cette parenthèse passée, je reviens à mon propos.

Puisque la ville est l'interlocuteur des usagers, pourquoi ne prenez-vous pas le temps de les consulter sur le mode de gestion à venir ? En effet, l'eau est vitale pour le développement humain, sans eau pas de vie, puisque l'eau est déterminante à la vie elle doit être accessible à toutes et tous, et surtout il vaut mieux qu'elle soit de bonne qualité, ce qui est encore une fois le cas au Blanc-Mesnil.

Néanmoins, comme toute richesse naturelle, elle doit être protégée et préservée, d'où tous les efforts d'assainissement du SIAAP pour que cela soit le cas, une fois que l'utilisateur aura utilisé l'eau, que ce soit pour un particulier, un industriel ou encore un agriculteur.

Je veux préciser que seulement 0,3 % d'eau non salée sont disponibles et consommables sur la planète, dans les conditions technologiques actuelles et économiquement acceptables. Cela demande donc d'agir à toutes les étapes, de son prélèvement à son retour dans le milieu naturel. Le Blanc-Mesnil apporte un geste majeur à ce processus par le mode de prélèvement original dans les nappes et en contribuant à l'assainissement des eaux usées par l'usine Seine Morée du SIAAP implantée au Vieux-Pays.

Ce propos ne nous détourne pas de notre sujet, la gestion de l'eau potable n'est pas seulement un dossier technique et financier, c'est avant tout un sujet éminemment écologique. C'est pourquoi, nous considérons l'eau comme un bien commun de l'humanité et aussi un bien public dont la gestion doit être partagée par le plus grand nombre de nos concitoyens.

C'est également pour cette raison que nous regrettons l'absence d'une véritable consultation et concertation sur son mode de gestion dans notre ville. Les acquis et l'expérience accumulés devraient nous permettre d'envisager les choses autrement. Puisque la ville est l'interlocuteur des usagers, pourquoi ne pas prendre le temps de ce nécessaire débat public dans la ville ?

Je sais, M. le Maire, vous allez me dire que nous n'avons pas le temps car le dossier doit être tranché maintenant pour que ce soit opérationnel au 1^{er} janvier 2015. Vous allez me dire également : « Pourquoi la précédente majorité ne l'a-t-elle pas fait quand elle était aux affaires ? ».

D'une part, je rappelle que Didier MIGNOT, le précédent maire, a ouvert le dossier sur les perspectives de sa gestion, sans rien trancher, en fin d'année passée, ici même. Je rappelle également que Didier MIGNOT a commandé un audit, qui vous a été remis dès votre installation – un audit qui ne tranchait pas non plus les possibilités, contrairement à celui que vous nous soumettez aujourd'hui. Enfin, si nous avions tranché le sujet quelques mois avant les élections vous auriez pu nous accuser de précipiter le débat et de décider le choix de sa gestion sans permettre au maire post-élection d'intervenir sur le dossier.

Ceci dit, pourquoi l'audit intégral environnement qui vous a été remis, commandé par Didier MIGNOT, ne nous a-t-il pas été transmis en même temps que l'ensemble du dossier, pour pouvoir comparer nos informations ?

Dernière remarque : si nous étions restés majoritaires, le débat aurait été ouvert dès le mois de mars au lieu d'être engagé seulement le 15 juillet. Nous avons perdu ainsi quelques semaines.

Je vais donc vous soumettre une proposition qui à la fois peut permettre la continuité de service et satisfaire à l'exigence du débat avec nos concitoyens.

Au lieu de décider aujourd'hui du mode de gestion, nous pouvons décider d'une délégation de service public, selon des modalités identiques, pour une durée limitée à 3 ans, afin de nous donner le temps utile à une appropriation par nos concitoyens de ces enjeux.

Je souhaite, M. le Maire, que cette proposition soit soumise au vote de notre assemblée municipale, car au Blanc-Mesnil les meilleures conditions sont réunies pour examiner sérieusement le passage en régie municipale de la gestion de l'eau.

En effet, nous ne sommes pas membres d'un des grands syndicats de l'eau en région parisienne, ce qui présente un avantage énorme pour les choix à opérer. Nous sommes indépendants en matière de ressource ; les principaux investissements – vous l'avez rappelé – sont réalisés tant pour le stockage, la production et la distribution. Nous avons effectivement le problème de remplacement, mais ce n'est pas l'essentiel d'un marché de l'eau.

Nous avons acquis une sérieuse expérience d'un service public aux côtés de la SAUR et de ses salariés qui ont su s'acquitter de leur mission avec sérieux, à ceci près que la SAUR ou n'importe quelle autre société spécialisée dans la gestion de l'eau ne travaille pas sans dégager des marges financières consistantes, comme il est indiqué dans de nombreux audits et études, y compris au Blanc-Mesnil.

Vous soulignez d'ailleurs dans votre document que le résultat du délégataire fait apparaître un résultat d'exploitation exceptionnellement élevé, ce que nous avons relevé également. Or durant la campagne, vous vous êtes engagé à réduire le montant de la facture pour les usagers de 25 %. Dans tous vos documents, nous n'avons pas vu trace de cette volonté, à défaut d'engagement.

Cela veut dire, y compris avec l'actuel prix de l'eau, qu'une gestion en régie est viable, puisque nous pourrions dégager des marges de manœuvre financières confortables qui pourraient être affectées aux investissements ou bien à l'élaboration d'une politique de tarifs sociaux au regard de la composition et des ressources financières des familles. Visiblement, avec cette donnée nous limiterions considérablement les risques pour la ville, sur lesquels vous insistez tant et tant à plusieurs reprises dans vos documents.

Or l'analyse des contraintes du service montre qu'il s'agit d'une exploitation standard, sans complexité particulière : il n'y a pas de traitement complexe de la ressource, il y a absence de problèmes de qualité de l'eau, le réseau (vous l'avez signalé) est en bon état et bien maillé, et l'activité clientèle moyenne... Non, vous n'avez pas dit cela ? Si, vous avez dit que le réseau était en bon état... Qu'il permet d'envisager tout type de gestion du service sans recours à des compétences particulières – c'était là où je voulais en venir.

Vous mentionnez également la charge financière que représenterait le recrutement de l'équipe de salariés. Comme vous le précisez dans votre dossier, dans le cas d'un passage en gestion directe la ville sera amenée en premier lieu à reprendre le personnel de l'exploitant actuel affecté au service de la ville, comme la loi l'exige, donc a priori il n'y aura pas de pénurie de compétences.

Les dépenses de personnel qui ont diminué ces derniers temps à la SAUR pour atteindre un montant légèrement inférieur à un million d'euros permettent d'assurer le financement d'une organisation de service comprenant soit une intégration en régie très poussée, soit une équipe plus restreinte recourant à des marchés de service pour la maintenance et le gros entretien, renouvellement.

Il n'est d'ailleurs pas certain que les personnels, si on les consultait en toute liberté, ne feraient pas le choix du service public, qui offre un peu plus de sécurité pour les agents, dans et hors statut, au moment où les grandes entreprises de l'eau, malgré leur profit, sont enclines à prévoir des plans de restructuration dont les salariés font les frais – nous venons de le voir avec Veolia.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que l'eau paie l'eau. Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet mais limitons-nous à l'essentiel.

Autrement dit, l'eau est gérée de façon comptable par un budget annexe que la ville ne peut pas abonder, sauf cas extrêmes. De ce fait, ce sont les factures des usagers qui, avec les subventions ou prêts à bas taux de l'Agence de l'Eau, assurent l'équilibre du budget annexe de l'eau – subventions en baisse constante, soit dit en passant, puisque l'Etat de gauche ou de droite procède régulièrement à des hold-up pour renflouer ses caisses alors que l'agence est financée principalement sur nos factures d'eau, ce qui fait que le citoyen usager paie deux fois la facture. Donc, malheureusement, c'est toujours l'utilisateur qui paie. Il est peu probable que la ville se place dans une situation de risque inconsidéré, surtout – j'insiste – compte tenu du fort résultat d'exploitation de l'actuel fermier.

Contrairement à ce qui est communément dit sur les régies et même s'il est dit que le secteur privé a beaucoup capté la recherche, y compris publique, dans le domaine de l'eau, il est parfaitement envisageable dans le cadre d'une mutualisation ou de subventions publiques, de participer à des programmes de recherche et développement publics ou privés. Il est même possible d'autoriser des instituts de recherche à accéder à nos installations et à les utiliser pour développer leurs applications.

Enfin, soulignons que les associations de ville qui gèrent l'eau en régie publique se sont considérablement développées. Il en est également ainsi pour les réseaux de professionnels. A cette fin, nous pourrions aisément rejoindre le réseau des gestionnaires publics de l'eau, France Eau Publique, membres du réseau européen Aqua Publica Europea.

Vous le voyez, M. le Maire, chers collègues, tout est possible pour le Blanc-Mesnil. Notre réflexion ne repose pas sur des principes dogmatiques ou idéologiques, elle s'appuie sur des faits concrets et vérifiables.

Reconduire une délégation de service public sous la forme d'affermage qui fait ses preuves, puisque vous le proposez, ou bien passer sous le statut de régie : tout est appréciation des enjeux en fonction des priorités.

Je serais tenté de dire que si l'on veut baisser le prix de la facture ou tout au moins maintenir son montant, la régie est, de mon point de vue personnel, la mieux placée.

Alors que le droit à l'eau est maintenant reconnu au plan international, il est dommageable que notre Etat ne se soit pas encore doté d'un service public national de l'eau afin d'accompagner les communes qui doivent conserver la compétence, dans leur mission, notamment par la création d'une filière publique de professionnels, le développement de la recherche publique et de la coopération, y compris internationale.

J'ai bientôt fini... C'est un dossier conséquent ! Je suis désolé mais vous n'avez qu'à travailler, les autres conseillers municipaux. J'espère que vous avez travaillé comme moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, continuez. A quoi cela sert-il d'être insolent ? Vous êtes en train de nous expliquer qu'il faudra faire demain ce que vous n'avez pas fait depuis 18 ans. C'est magnifique, votre propos ! C'est magnifique. Allez-y, terminez.

M. HERVE BRAMY :

Alors j'arrête là. Je vous donnerai mon intervention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Terminez mais restez correct avec vos collègues.

M. HERVE BRAMY :

M. le Maire, dans ce cas faites taire les commentaires et je ne ferai pas de remarques.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Terminez, M. BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

D'ailleurs, à propos de la coopération internationale, vous n'en dites pas un mot mais quel que soit le choix retenu, nous proposons de maintenir la possibilité de consacrer jusqu'à 1 % du budget de l'eau en faveur d'actions de coopération décentralisée. C'est autorisé depuis la loi Oudin Santini.

Je pense notamment au projet à l'ordre du jour avec la ville de Debre Berhan en Ethiopie qui, grâce à nos actions, a fait des avancées majeures dans ce domaine, qu'il nous faut encore poursuivre.

En forme de conclusion, nous appelons à ne rien décider aujourd'hui de définitif. Nous soumettons au vote de l'assemblée municipale une proposition claire et limitée dans le temps. Au lieu de nous engager pour une durée de 10 ans, ce qui est déjà long, nous proposons de réduire cette durée à 3 ans, dans les conditions définies actuellement.

Ceci doit nous permettre d'ouvrir le débat public en grand et de décider avec le concours de nos concitoyens – c'est-à-dire avec les usagers qui par le paiement de leurs factures contribuent de façon majeure à l'équilibre du budget annexe de l'eau – le choix de la gestion qui leur paraît la plus adaptée dans notre ville.

Par ailleurs, nous demandons que l'assemblée communale décide tout de suite l'association des usagers à ce dossier sous les formes adaptées, puisqu'elles sont permises dans les deux cas (là non plus, rien n'est dit de précis) ; enfin, que nous maintenions la contribution de 1 % du budget de l'eau à la coopération décentralisée.

Voilà, M. le Maire, ce que nous souhaitons aujourd'hui soumettre au vote de notre Conseil Municipal, en vous précisant sur un petit aspect qui risque de poser problème : normalement nous ne pourrions pas délibérer sur les modalités précises aujourd'hui puisqu'il faudrait que la délibération sur le choix du mode de gestion ait été transmise en préfecture et qu'elle nous soit revenue, et ait été régulièrement publiée au CGCT (article L.2131 paragraphe 1 et suivants). J'attire votre attention sur cet aspect car il peut remettre en cause les décisions que nous pourrions être amenés à prendre aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, c'était magnifique. Vous venez de nous expliquer assez longuement que vous seriez de bon conseil demain pour que nous appliquions des décisions que vous n'avez pas prises vous-mêmes pendant 18 ans ; je le répète.

Deuxièmement, je crois que nous sommes à peu près d'accord pour dire que les Blanc-Mesnilois ont payé l'eau beaucoup trop cher ces derniers temps puisque la SAUR a des bénéfices considérables et vous ne nous proposez rien de moins que de prolonger de 3 ans, c'est-à-dire d'obliger les Blanc-Mesnilois à payer l'eau trop cher 3 ans de plus. Je dis non !

Les tarifs sociaux, c'est pareil, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Qu'est-ce qui vous dit que nous n'allons pas le faire ? Et sur les 25 % que j'ai annoncés... Mais je n'ai pas le droit dans l'appel d'offres de dire : « Je veux - 25 % ». Si une des sociétés qui vont déposer une offre nous propose – 30 %, nous allons les prendre, M. BRAMY, pourquoi limiter ? Nous verrons. On n'a pas le droit d'être trop rigoureux dans la manière dont on rédige l'appel d'offres.

Vous nous dites que nous devrions faire une consultation, mais d'une part, je l'ai faite, les Blanc-Mesnilois se souviennent d'avoir eu dans leur boîte aux lettres une demi-page sur papier jaune pendant la campagne électorale ; d'ailleurs nombreux ont répondu à cette consultation sur la qualité de l'eau, ont dit ce qu'ils en pensaient, et elle n'était pas de si bonne qualité que cela puisque majoritairement ils ont dit qu'elle était trop calcaire et trop chlorée. Dans l'appel d'offres nous demanderons donc... Cela coûte un peu d'argent au mètre cube, mais cela veut dire que l'on filtre un peu plus pour qu'il y ait un peu moins de calcaire ou un peu moins de chlore. Tout cela sera recalculé dans l'offre qui sera faite par les différentes sociétés qui répondront à l'appel d'offres.

Pour ce qui est de la consultation, M. BRAMY, j'ai trop de respect pour le travail des élus pour laisser reposer les décisions sur des pseudo-commissions, des consultations. C'est le travail des élus de décider, et nous allons décider aujourd'hui. C'est leur rôle. Vous êtes à peine élu, vous êtes là pour cela, nous ne sommes peut-être pas d'accord mais vous avez fourni un travail, vous l'avez présenté.

L'assemblée va voter et prendre en compte votre travail, le nôtre, et celui du cabinet d'audit. Vous nous dites que le vôtre n'avait pas tranché, à quoi a-t-il servi ? Vous l'avez payé très cher. Ce que nous demandons à un cabinet d'audit, c'est de nous indiquer une tendance, pas de manière formelle mais de nous dire vers où nous devons tendre.

C'est pourquoi nous avons relancé une consultation, qui nous a coûté d'ailleurs bien moins cher. Je souhaitais être vraiment éclairé dans mon choix. Le cabinet d'audit qui est sérieux, indépendant, reconnu comme tel, nous a suggéré (compte tenu du passif en termes de nécessité de changement, ou de l'impossibilité que vous avez eue à changer en temps et en heure tous les branchements en plomb) d'en faire porter une partie sur le futur fermier.

Voilà ce qui a présidé à nos choix. Quant au fait de lancer le débat seulement aujourd'hui, nous avons attendu le résultat de l'audit, tout simplement. Nous n'allions pas consulter, décider, avant même que l'audit ait rendu ses conclusions ; sinon nous serions inconscients, ou bien il ne fallait pas lancer l'audit.

Tout ce que nous faisons est cohérent depuis le départ, nous sommes animés de bonnes intentions, nous sommes des gens raisonnables qui étudions les dossiers. Lorsque nous demandons un avis nous attendons que l'on nous rende cet avis avant de décider. Encore une fois, forts de ce travail qui a été fait – vous avez lu les documents, vous les avez eus en temps et en heure - ; je reconnais que vous avez travaillé vous-mêmes sur la question de l'eau... Nous ne sommes pas du même avis, j'ai cru comprendre que vous étiez pour le retour aux régies municipales ? Vous, oui. Est-ce la position de l'ensemble du Groupe ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous aurions bien voulu avoir l'ensemble du débat.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes là pour cela.

M. DIDIER MIGNOT :

Il faut un débat éclairé. Vous avez dit ici même il y a quelques semaines que nous aurions le débat au sein du Conseil Municipal. Vous avez un cabinet d'audit qui ne fait pas simplement des propositions, qui rédige déjà un cahier des charges, donc la décision est prise. Vous nous demandez d'adopter aujourd'hui un mode de gestion, c'est l'objet du mémoire. La décision est prise, donc il n'y a pas de débat.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La décision sera prise quand les élus auront voté.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, mais la proposition que vous fait M. BRAMY est non pas de prolonger de 3 ans avec la SAUR, puisque de toute façon le contrat arrive à la fin, mais de faire un mandat, quelle que soit la société, pour 3 ans, pour permettre justement d'avoir un débat...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Personne ne prendra un contrat de 3 ans. Personne !

M. DIDIER MIGNOT :

Tentons-le. Cela étant, d'un point de vue de la concertation, vous nous aviez dit il y a trois semaines ou un mois que nous aurions le débat sur le mode de gestion et que nous pourrions nous exprimer ; je vous avais dit que la commission que j'ai créée et à laquelle vous participiez était un élément du débat, et vous ne souhaitiez pas maintenir cette commission parce que vous souhaitiez que le débat ait lieu au Conseil Municipal. Or aujourd'hui nous pouvons avoir le débat, parler pendant des heures. Nous allons voter, la décision est prise, le cahier des charges est rédigé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, il n'y a pas de décision... Le temps du débat, le temps des consultations, des commissions, appelez cela comme vous voulez... A un moment donné une proposition est faite par le Conseil Municipal, qui est adoptée par une majorité d'élus. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Vous avez le temps de vous exprimer aujourd'hui, au sein du Conseil Municipal, c'est l'objet du Conseil Municipal. Le débat, nous l'avons eu. M. BRAMY nous a dotés d'une excellente tirade très longue, magnifique, il a exprimé son point de vue, qui n'est pas le nôtre aujourd'hui.

Je vous propose de passer au vote de ce mémoire. Vous aurez le choix de vous y opposer. Mais c'est le débat. A partir du moment où nous avons échangé, il faut bien faire une proposition et la mettre au vote, ce que nous allons faire maintenant.

M. BRAMY, une dernière intervention.

M. HERVE BRAMY :

Je vous promets que je ne vais pas refaire toute mon intervention. Ce serait bien de faire taire les commentaires dans le public, c'est vraiment désagréable pour les élus qui travaillent. Je le dis avec le sourire, mais je le dis quand même.

M. le Maire, très franchement, vous avez dû lire les deux audits, ils sont quasiment identiques. Je ne parle pas des propositions formulées mais de l'état des choses existant...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes content, alors.

M. HERVE BRAMY :

Reconnaissez-le ! Ils sont identiques, et de toute façon votre audit... j'ai bien lu le rapport de la SAUR, les chiffres sont ceux du rapport d'activité donc il n'y a pas de grand secret dans tout cela. Ils posent d'ailleurs tous les deux la possibilité du choix : une fois que l'on a refusé la concession (là nous partageons le même choix) ils disent qu'il y a la possibilité soit de l'affermage, soit de la régie publique, les deux étant viables.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas dit exactement comme cela, mais vous avez le droit de le comprendre comme cela.

M. HERVE BRAMY :

Cela va alourdir le propos mais nous pouvons rendre tout cela public, le mettre à disposition pour que chacun puisse constater. Ils disent que les deux choix sont possibles, ils ne disent pas que la régie est impossible. Notre seule volonté est de nous demander quel peut être le meilleur choix.

C'est facile de dire : « Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? », vous avez rappelé vous-même que la concession par affermage précédente a duré 18 ans, elle vient à terme ; on pose les questions quand la conclusion de la délégation vient à terme, on ne peut pas les poser avant, ou bien à des coûts financiers énormes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BRAMY, ce que nous pouvons vous reprocher, c'est de ne pas avoir renégocié, comme cela s'est fait dans d'autres villes ou dans des communautés d'agglomération comme la CUB à Bordeaux, qui trouvait que le prix de l'eau était beaucoup trop cher. Cela a été renégocié à la baisse dans un certain nombre de villes. Vous auriez pu le faire, et les chiffres annoncés par la SAUR depuis plusieurs années nous indiquaient que la SAUR était en situation de faire baisser le prix de l'eau bien avant la renégociation.

D'ailleurs, je suppose qu'ils vont déposer une offre, et ils vont être bien embêtés aujourd'hui pour nous expliquer que nous avons payé beaucoup trop cher trop longtemps. Je pense qu'ils vont être embarrassés, je n'aimerais pas être à leur place. Après, j'espère qu'il y aura le plus de réponses possibles, que nous serons à même de trancher. Vous participerez aux commissions car c'est normal que l'opposition soit présente. Nous verrons qui est le mieux-disant.

J'espère que les entreprises qui répondront à cet appel d'offres auront lu mon programme et auront intégré que j'ai annoncé - 25 %.

M. HERVE BRAMY :

Une précision, vous dites que l'eau est chère au Blanc-Mesnil, vous pourrez le vérifier, c'est 2 euros le mètre cube, hors assainissement, c'est quasiment le double au Drancy et un peu plus cher à Paris...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'étais persuadé de bien parler français mais tant avec M. GAY qu'avec M. BRAMY, je me pose des questions. J'ai dit que l'on payait trop cher l'eau, je n'ai pas dit que c'était la plus chère d'Ile-de-France.

Un chiffre est un chiffre, ce n'est pas discutable ; le résultat de la SAUR après impôt est beaucoup trop élevé, donc on paie l'eau trop cher, je n'ai rien dit d'autre.

M. HERVE BRAMY :

D'accord. Vous ne m'avez pas répondu sur les citoyens et la coopération décentralisée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Que voulez-vous que je vous dise ? Vous êtes dans des machins de gauche, vous êtes parti dans des réunions avec des altermondialistes, et vous nous ramenez des solutions qui ne sont pas vraiment les nôtres.

Vous avez votre position, nous l'avons entendue, nous savons que sur ce sujet-là (pas sur tous), vous vous situez vraiment sur l'extrême gauche, cette position n'est pas forcément partagée par vos collègues élus. Si, me dit M. GAY. Nous verrons lors des votes.

Votre point de vue est défendable, je le respecte. Je dis que le retour en régie municipale n'est pas jouable. Il faut arrêter à un moment donné de brandir ces pseudo-consultations, commissions. Les élus doivent trancher, ils sont là pour cela.

Le débat a eu lieu, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- RETIENT l'affermage avec îlots concessifs comme choix de gestion pour le service de distribution d'eau potable ;
- APPROUVE le dossier de consultation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut élire la commission de délégation de service public : vote du mémoire à main levée et désignation des membres de la commission à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission de Délégation du Service Public au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste comprenant suit :

Votants : 40

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 40

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires, 5 suppléants

Ont obtenu :

- liste présentée par la Majorité Municipale : 29 voix, soit 4 sièges titulaires, soit 4 sièges suppléants,
Titulaires : Mme Christine CERRIGONE, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Karim BOUMEDJANE, M. Gérard PERRIER, Mme Corinne PEPE.
- Suppléants : Mme Rahnia HAMA, M. Antonio DI CIACCO, M. Micaël VAZ, Mme Stéphanie SURENDIRAN, Mme Amina KHALI.

- liste présentée par Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix, soit 1 siège titulaire, soit 1 siège suppléant,

Titulaire : M. Hervé BRAMY.

Suppléant : M. Jean-Yves SOUBEN.

- PROCLAME élu pour siéger à la Commission de Délégation du Service Public les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> - Mme Christine CERRIGONE - M. Jean-Philippe RANQUET - M. Karim BOUMEDJANE - M. Gérard PERRIER - M. Hervé BRAMY 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Rahnia HAMA - M. Antonio DI CIACCO - M. Micaël VAZ - Mme Stéphanie SURENDIRAN - M. Jean-Yves SOUBEN

6. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DIT que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, perçue par le S.I.G.E.I.F. en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à compter des impositions dues au titre de l'année 2015, est reversée à la commune à hauteur du pourcentage maximal légalement prévu ou, à défaut de plafond légal, à hauteur de 99 % du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le S.I.G.E.I.F.
- AUTORISE M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p>7. CONVENTION FINANCIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE AVEC LE S.I.G.E.I.F. POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE SANTOS DUMONT</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire à intervenir avec le S.I.G.E.I.F. pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Santos Dumont ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à intervenir ultérieurement dans la mesure où les montants portés sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe indiqués dans la présente convention et inscrits au budget ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;
- INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

<p>8. CONVENTIONS DE TRANSACTIONS POUR LES MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENTS INTERIEURS DU CINEMA LOUIS DAQUIN</p>

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut adopter ce mémoire pour pouvoir obtenir les subventions. C'est la fin des travaux du cinéma, le « solde » du mandat précédent, si je peux dire. Il y a un delta de 110 478,42 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de transactions à intervenir entre la S.A.E.S. et les différentes entreprises ;
- AUTORISE M. le Maire à les signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

9. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE « BANLIEUES BLEUES »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention avec l'association départementale « Banlieues Bleues » ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention qui règle la coréalisation par la ville et l'association « Banlieues Bleues », des deux concerts des 5 et 8 avril, l'action musicale s'y rattachant et l'exécution budgétaire afférente ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes ;

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE NELSON MANDELA POUR SON PROJET CAP BRESIL

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils sont bien rentrés, avec des souvenirs plein la tête. Cela s'est passé en deux phases puisqu'il y avait déjà eu une subvention de 2 000 euros juste avant les élections.

Ils m'avaient sollicité juste avant et je leur ai dit que ce n'était pas opportun. Cela aurait pu être mal perçu, interprété.

Les jeunes sont venus me voir avant les élections, je leur ai dit d'attendre. Ils sont venus me voir après et je leur ai dit qu'ils avaient déjà eu une subvention de 2 000 euros et que la municipalité ne pouvait pas tout faire pour eux.

Je les ai donc incités à aller chercher des financements auprès d'entreprises, ce qu'ils ont fait. Puisqu'ils leur manquaient 3 000 euros pour boucler, ils ont joué un peu sur les sentiments, m'ont dit : « M. le Maire, si l'on ne veut pas laisser deux ou trois élèves à la traîne il nous manque 3 000 euros », ils m'ont un peu attendri et c'était une bonne manière d'envoyer là-bas ces jeunes, pas simplement pour s'amuser, d'ailleurs. Ils ont fait un travail de journalisme, j'espère qu'ils vont nous en parler.

Ce sont des jeunes très sympathiques, c'est une bonne expérience pour eux et il fallait aussi les remercier d'avoir vraiment mouillé le maillot (c'est le cas de le dire) pour financer ce voyage.

Je vous propose de l'adopter puisqu'il a fallu aller vite, pour partir il fallait leur donner l'accord. Nous régularisons donc a posteriori cette subvention de 3 000 euros supplémentaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention complémentaire de 3 000 € au collège Nelson Mandela pour permettre au groupe de boucler son budget de séjour ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

11. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – S.E.A.P.F.A. - ANNÉE 2013

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le rapport du SEAPFA vous est indiqué pour mémoire et pour que chacun ait le même niveau d'informations.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – S.E.A.P.F.A. – Année 2013.

Vœu présenté par M. Fabien GAY pour le groupe « Blanc-Mesnil au Cœur » sur la question des expulsions locatives :

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes habitués de ces vœux de dernière minute. Allons-y.

M. FABIEN GAY :

Il n'est pas de dernière minute, il a été déposé il y a trois ou quatre jours.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne l'avais pas vu.

M. FABIEN GAY :

Pour vous faire plaisir, en plus, il porte sur Le Blanc-Mesnil.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien. Enfin !

M. FABIEN GAY :

L'emploi et le logement constituent deux préoccupations majeures de nos concitoyens, mais aussi deux sources d'inquiétude étroitement liées dans la vie quotidienne. En effet, pour avoir un emploi, il faut disposer d'un logement d'un coût supportable ; comme il faut un emploi, avec les ressources qu'il procure, pour pouvoir avoir accès à un logement digne. Quand l'un vient à manquer, les difficultés qui en résultent pour les individus peuvent les conduire à basculer dans la précarité, voire dans l'exclusion.

Le chômage de masse, les salaires bas conjugués aux loyers trop chers, le parcours du combattant pour trouver un premier logement pour un jeune dans une situation de pénurie du logement, font que de plus en plus de familles se retrouvent dans une grande précarité. Et de plus en plus de personnes ne peuvent plus payer leur loyer, y compris des personnes qui travaillent. Des familles décident souvent de quitter les lieux pour des hébergements aléatoires, d'autres prennent la solution de dormir dans leur voiture, d'autres vivent dans l'angoisse de se voir expulser de chez elles à l'approche du 15 mars, jour de la fin de la trêve hivernale et qui marque la reprise des expulsions.

Dans son dernier rapport annuel, la Fondation Abbé Pierre estime que près de 1 250 000 personnes sont dans cette situation, auxquelles s'ajoutent 2 800 000 mal logés et près de 700 000 privés de domicile personnel. Chaque année, ce sont près de 45 000 personnes qui sont touchées par une procédure d'expulsion, dont plus d'un tiers avec le concours des forces de l'ordre. C'est pratiquement l'équivalent d'une ville comme Le Blanc-Mesnil qui chaque année, se retrouve à la rue sans solution pérenne de relogement.

Ce sont autant de drames humains qui n'ont pas lieu d'être en 2014 dans le pays des droits de l'Homme. C'est de plus un non-sens économique car les expulsions génèrent des situations d'urgence qui sont bien plus coûteuses que le maintien dans les lieux. Mais avant toute chose, le logement est un droit inscrit dans la Constitution française qui doit être respecté.

Le Blanc Mesnil, comme de très nombreuses villes populaires, est en première ligne face à cette situation. Plusieurs dizaines de familles sont dans cette situation et la fin de l'année scolaire marque le début d'une vague d'expulsions de familles avec enfants, parfois très jeunes.

Notre société est confrontée au manque de moyens financiers attribués à la prévention des expulsions, à la construction de logements, à l'absence de solutions d'accompagnement des familles vers une véritable insertion.

Une ville ne peut pas répondre seule aux effets d'une crise d'ampleur nationale. Néanmoins, fidèle aux valeurs républicaines de solidarité et de cohésion sociale, le Conseil Municipal s'engage à appliquer l'arrêté municipal interdisant les expulsions locatives sur notre territoire communal.

Le Conseil Municipal déclare Le Blanc-Mesnil ville sans expulsions locatives jusqu'à la prochaine trêve hivernale et place sous la protection des élus municipaux les familles concernées.

Je ne serai pas très long, je ne ferai pas un long monologue. Nous avons déposé ce vœu parce que nous avons été interpellés puisque des expulsions locatives, notamment de familles avec enfants, ont repris juste à la fin des cours. Il faut savoir que Le Blanc-Mesnil est la seule ville du 93 à avoir un arrêté qui n'a pas été cassé et donc qui est en cours, et nous réaffirmons que l'on maintient cet arrêté et que nous sommes au côté des familles les plus démunies, qui peuvent se retrouver à la rue du jour au lendemain.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. GAY, c'est bien, vous nous faites le petit coup... On voit bien à quoi cela sert. Vous savez bien que le Maire est en première ligne sur ces questions-là, vous savez bien aussi que l'on ne peut pas jouer avec ces choses-là, on ne peut pas en faire une affaire de petite politique pour faire un petit show, au Conseil Municipal, le 15 juillet.

M. GAY, si l'on vous suit, plus personne ne paie son loyer, plus personne ne loue son appartement ! Etes-vous locataire vous-même ? Vous l'êtes. Vous imaginez bien que si demain on vous dit... J'ai conscience que certaines situations sont poignantes, je reçois des gens qui vivent dans leur voiture, qui font l'objet d'expulsion, mais à l'autre bout il y a aussi parfois des gens qui se sont endettés et qui, si l'appartement n'est pas payé, se retrouvent à la rue aussi, en cessation de paiement. L'économie globale veut que quand on s'engage à payer un loyer, on le paie. Si l'on donne le signe que vous souhaitez donner, cela veut dire que plus personne ne paiera son loyer, et je me mets à la place des gens qui ont des appartements à louer, plus personne ne louera et il y aura encore moins d'appartements disponibles. C'est un cercle vicieux dans lequel vous voulez nous enfermer.

Mme BUFFET.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

M. le Maire, il y a des commissions de surendettement...

(microcoupure de son)

...leur multitude de crédits parce que les familles se sont fait avoir par des marchands qui multiplient les cartes de crédit.

Ces commissions de surendettement donnent à voir que des familles sont placées dans d'extrêmes difficultés alors qu'elles font preuve de bonne volonté, parce que leurs ressources sont trop faibles. Je pense notamment à l'allocation adulte handicapé, puisqu'une famille est concernée (une maman et sa fille), c'est leur seule ressource. Dès qu'il y a dette, elles perdent l'APL et sont donc dans l'incapacité de faire face aux loyers. Il y a des réalités objectives, ce sont des personnes de bonne foi – c'est ce dont nous parlons.

Je voudrais insister sur deux éléments.

D'abord, le gâchis humain : lorsque des familles sont placées au 115, et souvent parce qu'il n'y a pas assez d'hôtels, on les change d'hôtel et elles se retrouvent (j'en connais) au fin-fond de l'Essonne, donc au bout d'un certain temps elles ne peuvent pas poursuivre la scolarisation de leurs enfants, parce que les faire lever à 4 heures du matin chaque jour pour prendre le RER et les ramener à l'école au Blanc-Mesnil où ils sont scolarisés, est très difficile. C'est donc un gâchis pour les enfants.

Ensuite, je voudrais insister sur l'immense gâchis financier, de l'argent public. Le Préfet va nous expliquer qu'en faisant une expulsion il arrête d'utiliser l'argent de l'Etat pour dédouaner le bailleur et qu'il va placer une famille du processus DALO car ainsi il n'aura pas de procès tourné vers l'Etat et cela économisera de l'argent de l'Etat, mais c'est le Conseil Général qui est ensuite amené à payer. Nous savons tous qu'un mois dans un hôtel quel qu'il soit, c'est plus de 1 000 euros. C'est donc un gâchis économique.

Ce vœu dit simplement qu'un arrêté n'a pas été cassé – c'est un des seuls en France qui n'ait pas été cassé – qui porte sur l'interdiction des expulsions locatives, et les élus peuvent se porter garants de cet arrêté.

Ce n'est donc pas un coup, mais quelque chose de sérieux, qui touche à l'humain, mais aussi parfois aux délires administratifs, lorsque l'on voit ce que coûte le suivi social d'une famille expulsée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous abordez la question des gens de bonne foi, j'ai été amené à régler au coup par coup un certain nombre de cas, évidemment on est humain et sensible à la détresse des gens.

Vous auriez pu me parler également des marchands de sommeil qui font que notre zone pavillonnaire se paupérise, qu'aujourd'hui le deuxième secteur le plus demandeur d'aide sociale au Blanc-Mesnil est le centre-ville, et cela je ne l'attendais pas. C'est dû au fait qu'un certain nombre de personnes gagnent de l'argent sur le dos des pauvres gens, que l'on retrouve dans des logements insalubres, dans des pavillons dont on fait 7 logements, à 700, 800, 1 100 euros le studio, des garages qui sont loués à ce prix-là. J'aimerais que l'on se batte aussi contre ces gens-là, en tout cas j'en fais ma priorité. Nous avons d'ailleurs un conseiller municipal, Antoine DI CIACCO, qui a pris les choses en main. Nous serons inflexibles sur ces cas-là parce que l'on finit toujours par retrouver ces personnes qui sont victimes des marchands de sommeil, au CCAS en train de demander des aides sociales et un logement. Cela accroît la difficulté de loger, y compris les Blanc-Mesnilois. Quand on loge ces gens-là en urgence, ils passent devant des Blanc-Mesnilois qui attendent parfois depuis cinq ans un logement.

C'est donc beaucoup plus compliqué que ce que vous dites, encore faut-il discerner les personnes de bonne foi et les personnes de mauvaise foi.

Je souhaite que l'on lutte contre les marchands de sommeil. Le Préfet en a fait aussi une de ses priorités, j'ai été content de l'entendre. Nous sommes en train de créer une commission et nous allons créer un poste d'employé communal pour chapeauter cet élu qui va lutter efficacement contre les marchands de sommeil. C'est un objectif (il y en a plusieurs autres) de ce mandat. J'espère qu'avant la fin du mandat nous ne serons pas loin d'avoir éradiqué ces marchands de sommeil de notre ville.

M. DIDIER MIGNOT :

Si vous me permettez, M. MEIGNEN, juste un commentaire. C'est un sujet sensible qui concerne beaucoup d'habitants de notre ville. Vous n'avez peut-être pas la réponse et je veux bien le comprendre, mais combien de familles sont menacées aujourd'hui et font l'objet d'un recours à la force publique pour être expulsées de leur logement ? C'est intéressant de le savoir. En tout cas, vous êtes censé connaître les recours à la force publique, cela peut évoluer au fil du temps, évidemment, mais c'est un sujet important.

Je ne peux pas entendre, comme je l'ai entendu, y compris de la part des représentants de la préfecture, que l'on peut maintenant expulser, une fois l'année scolaire terminée. Je ne vois pas pourquoi un enfant en vacances mérite plus d'être à la rue qu'un enfant qui va à l'école. Ce n'est pas en soi acceptable, humainement. Nous sommes au XXI^e siècle, il est indécent, inacceptable, intolérable, insupportable, de voir des familles jetées à la rue parce que leurs revenus ne leur permettent pas de payer leur loyer. Ce n'est pas possible. D'autant qu'en amont, il y a des possibilités.

Je pense que vous avez un élu ou une élue qui participe aux commissions des affaires locatives à la sous-préfecture du Raincy. C'était David VADILLO qui y siégeait en son temps ; nous avons sauvé (pardonnez-moi cette expression) des dizaines et des dizaines de familles de l'expulsion, parce qu'il y a quasiment toujours des moyens de trouver des solutions. Il faut éviter en amont ces situations : une fois que la famille est dehors et elle vient en mairie ou au commissariat parce que c'est la dernière lumière qui brille et la famille est dehors, là il est trop tard et on est devant une hypocrisie terrible de l'Etat : il y a le DALO donc l'Etat expulse les familles d'une main et de l'autre, il oblige ces familles à être logées par le système DALO qui est pervers. Il est relativement hypocrite car en plus il n'y a pas de logements pour ces personnes-là.

Ce vœu dit que cette situation inhumaine ne peut pas durer. On ne peut pas accepter aujourd'hui que des gamins dorment dehors. Ce n'est pas acceptable pour une société moderne, qui se veut le pays des droits de l'Homme. Dans la Constitution française, le droit au logement est écrit noir sur blanc. Il faut que la République française garantisse le droit de tous les citoyens à avoir un toit, c'est la loi.

Nous avons pris d'ailleurs un arrêté, vous le relirez si vous ne l'avez pas encore lu, qui interdit les expulsions sur le territoire communal pour les personnes de bonne foi, qui font la démonstration...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comment juger ? C'est parfois compliqué.

M. DIDIER MIGNOT :

Comment sauve-t-on des têtes (pardonnez-moi cette expression) dans la Commission des affaires locatives ? Evidemment, les services de l'Etat peuvent juger du bien-fondé des ressources de la famille. On le sait bien, il y a 19 % de familles monoparentales ; à un moment donné un accident de la vie pour une femme qui a un emploi précaire et qui ne peut pas travailler parce qu'elle est malade ou je ne sais quoi, qui se retrouve seule... Des dizaines de fois, j'ai été confronté à cela, c'est la catastrophe.

Nous demandons à travers ce vœu que cette ville du Blanc-Mesnil, qui est la seule ville en France à avoir cet arrêté... Pourquoi ? Parce que le préfet a passé le délai des deux mois pour casser l'arrêté, c'est tout. Ils ont oublié. C'est pourquoi cet arrêté est encore valable. Nous demandons de l'utiliser. Nous l'avons utilisé à une ou deux reprises au début du mandat précédent, l'Etat n'a pas fait appel de notre décision.

Je le dis haut et fort, nous continuerons à nous opposer aux expulsions, y compris physiquement, parce que nous ne pouvons pas accepter que des familles soient jetées à la rue dans ce pays aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons compris votre position. Vous nous dites que des décisions prises par l'Etat sont inapplicables, que l'Etat n'est pas toujours très cohérent ; d'un autre côté, comment penser que le maire doit supporter sur ses seules épaules les incohérences de l'Etat ?

Nous faisons ce que nous pouvons, mais nous n'avons pas suffisamment d'appartements, de toute façon, pour loger tous les gens en détresse.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas pour loger les gens mais pour éviter qu'ils soient dehors ! Il faut qu'ils gardent leur logement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai bien compris, mais vous avez en plus des personnes qui vous disent : « Je suis à la rue, logez-moi », vous le savez bien. J'en vois plusieurs par jour. Le maire du Blanc-Mesnil, quel qu'il soit, quelle que soit sa sensibilité, a le cœur à gauche (je parle de l'organe) et quoi qu'il advienne il n'a pas la possibilité de loger tous les gens en détresse.

M. PERRIER.

M. GERARD PERRIER :

On a beaucoup entendu le mot « loi », mais aussi le terme « en amont », or dans le cheminement de cette procédure on a oublié le juge, qui à un moment donné a apprécié la situation et la bonne foi des personnes dans cette situation – je reconnais, ô combien dramatique. Mais il faut aussi parler de cette décision de justice qui fait que cela ne se fait pas uniquement parce qu'il est dit que le bailleur... Vous connaissez la situation des bailleurs sociaux, face à une montée de masse d'impayés et il faut bien aussi que le bailleur continue d'apporter son office, avec les moyens, et notamment venant de l'encaissement de loyers.

Il y a dans cette affaire un autre acteur, le juge, qui n'est pas seul mais qui a deux assesseurs. Souvent, la personne amenée devant ce tribunal bénéficie de l'assistance d'un avocat – pas toutes, je le reconnais – et son cas est bien connu. Parfois le juge dit : « Voyons une commission de surendettement et vous viendrez nous revoir lorsqu'elle aura fait la mise en tutelle sous la Banque de France, et nous reverrons votre situation ». Donc, le juge a déjà apprécié la situation de ces personnes, qui vont faire l'objet d'un jugement, notamment de sursis. Pour d'autres, ce n'est malheureusement pas la première fois qu'elles viennent devant le juge, elles en sont à un point où le juge dit « je ne peux plus » et c'est lui qui prononce l'arrêt d'expulsion, ce n'est pas M. le Maire. Lui, le malheureux, voit arriver les conséquences de ces jugements.

Je tenais à rappeler ce qu'était la loi car vous l'aviez oublié.

M. DIDIER MIGNOT :

Notre vœu n'accuse pas M. MEIGNEN d'expulser les gens, je pense que c'était clair pour tout le monde.

Cela concerne effectivement la justice. Les conditions aujourd'hui d'exercice des juges font que malheureusement (je ne blâme pas les juges) souvent ces dossiers-là sont bâclés parce que la justice est submergée ; ce qui rejoint d'ailleurs, M. MEIGNEN, la question des marchands de sommeil.

Votre intention de lutter contre les marchands de sommeil est louable, nous l'avons fait également. A quoi sommes-nous confrontés ? Je peux vous donner des adresses...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas avec la même vigueur ! Moi aussi j'ai des adresses. Avenue Surcouf.

M. DIDIER MIGNOT :

Je pourrai vous parler de l'avenue Duguay-Trouin, etc. Je connais beaucoup de dossiers de ce type.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Au 31 avenue Surcouf.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi me parlez-vous de ce problème-là ? La question n'est pas là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On aurait peut-être pu être plus dynamique sur le sujet.

M. DIDIER MIGNOT :

La question n'est pas là. Une fois que la personne est mise en demeure d'effectuer des travaux, etc., il y a de toute façon obligatoirement la saisine du procureur de la République.

J'ai plusieurs exemples, une fois que le procureur de la République est saisi, malheureusement, les jugements qui condamnent le marchand de sommeil arrivent deux, trois ou quatre ans après. Tant qu'il n'y a pas de décision de justice prise, je dis bien malheureusement, et c'est scandaleux, nous ne pouvons pas intervenir juridiquement et judiciairement vis-à-vis du marchand de sommeil.

Nos efforts sont louables, d'ailleurs tous les maires font des efforts, nous savons bien que c'est une situation compliquée à gérer au niveau d'une ville, mais à un moment donné si la justice n'a pas les moyens de traiter ces dossiers, on n'y arrive pas.

Vous allez malheureusement, M. MEIGNEN, avoir le même mur auquel nous nous sommes confrontés, la même problématique du procureur. Nous pouvons toujours discuter de notre volontarisme ou pas à traiter un dossier, mais à un moment donné cela finit chez le procureur de la République et quand il n'a pas les moyens de traiter ce dossier, la réponse intervient trois ans après.

C'était simplement sur cette question de la justice, et nous allons passer au vote, si vous voulez bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est moi qui décide mais nous allons passer au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- REJETTE le voeu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au Cœur », par 29 voix Contre et 11 voix Pour.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, bonnes vacances à tous. Prochain Conseil Municipal : le 25 septembre 2014.